



DEL 23-030

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 19 avril 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L’an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

ETAIENT ABSENTS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : RENOUELEMENT DE L’OPERATION PETITS DEJEUNERS A L’ECOLE

Rapporteur : Maryse BAYBAY.

L’an dernier, la commune d’Yvré l’Evêque a expérimenté l’opération « Petits Déjeuners à l’école » dans plusieurs classes.

Pour rappel, cette action vise à favoriser l’éducation à l’alimentation dans le cadre d’un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Cette action est financée par l’Etat à hauteur de 1,30 euros par jour et par élève.

A la demande des équipes enseignantes, il est proposé de renouveler cette opération en fin d’année, à partir du 2 mai 2023 et pour 10 semaines dans trois classes (CP, CP-CE1 et ULIS).

Le montant de la subvention de l’Etat s’élèverait à 728 euros (pour 560 petits déjeuners).

La commune fournira les denrées alimentaires et le service sera assuré par l’équipe enseignante et des parents volontaires pendant le temps scolaire.

Le projet de convention figure en annexe à la présente délibération.

DEL 23-030

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le renouvellement de la convention pour les « petits déjeuners à l'école » et d'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

VOTE : Pour : 25

Contre : 0

Abstention 0

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Evêque, le 27 avril 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

